



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatorzième session

Point 19 k) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

## Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Soumis en application de la résolution [73/237](#) de l'Assemblée générale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, le présent rapport rend compte des progrès accomplis au sein du système des Nations Unies depuis la publication du premier rapport du Secrétaire général sur le sujet ([A/73/306](#)), soit entre la mi-2018 et la mi-2019. Il présente les activités et les initiatives menées par les organismes des Nations Unies, les États Membres et diverses parties prenantes, et met en lumière les réalisations accomplies, notamment grâce aux activités transversales, dans les trois principaux domaines que sont la surveillance, la prévision et l'alerte rapide, l'atténuation des effets, la vulnérabilité et la résilience, ainsi que l'atténuation des causes.

Le présent rapport vise à transmettre trois messages clés. Premièrement, la complémentarité et la coordination des initiatives peuvent encore être améliorées pour garantir une action concertée et adaptée des organismes des Nations Unies face aux défis croissants que posent les tempêtes de sable et de poussière. Ainsi, la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, composée de 15 entités des Nations Unies, vise à garantir une action coordonnée et unifiée des entités des Nations Unies et la contribution du système aux objectifs de développement durable concernés, mais aussi à renforcer l'appui aux activités menées aux niveaux national, régional et mondial.

Deuxièmement, malgré tous les efforts déployés par l'ONU et ses États Membres, des lacunes manifestes persistent en ce qui concerne les données, les informations, les connaissances, les technologies, les moyens, les modes de financement, les politiques et les autres conditions nécessaires à la prise de mesures plus efficaces contre les tempêtes de sable et de poussière.

Troisièmement, ces tempêtes représentent un risque transfrontière majeur dans de nombreuses régions du monde. Il convient donc d'établir des partenariats solides et de renforcer la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale.

\* [A/74/150](#)



## I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/237](#) sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de ladite résolution. Elle a en outre invité tous les organes, organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies à intégrer, dans leurs cadres de coopération respectifs, des programmes opérationnels, des mesures et des activités visant à lutter contre les tempêtes de sable et de poussière, pour pouvoir s'attaquer à ce problème et contribuer, notamment, au renforcement des capacités au niveau national, à la réalisation de projets régionaux et sous-régionaux, à la mise en commun de l'information, des meilleures pratiques et des données d'expérience, et à l'intensification de la coopération technique dans les pays touchés et les pays d'origine, le but étant de favoriser l'adoption de pratiques de gestion durable des terres et de prendre des mesures de prévention et de contrôle des principaux facteurs de tempêtes de sable et de poussière, ainsi qu'à la mise au point de systèmes d'alerte rapide pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière, conformément à leurs plans stratégiques. Le présent rapport recense les progrès accomplis depuis la publication du premier rapport du Secrétaire général sur le sujet ([A/73/306](#)), soit au cours de la période comprise entre la mi-2018 et la mi-2019.

2. Les risques associés aux tempêtes de sable et de poussière constituent un obstacle majeur à la réalisation du développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Ainsi, la lutte contre les effets négatifs de ces phénomènes devrait concourir à la réalisation des objectifs et des cibles connexes définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution [70/1](#)). Afin d'éviter que l'action mondiale en faveur du développement durable ne soit compromise par les effets multidimensionnels des tempêtes de sable et de poussière, il convient de comprendre les risques de catastrophe pour pouvoir les prévenir et les atténuer, et pour pouvoir planifier et assurer une préparation adéquate et une intervention efficace, comme souligné dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), approuvé par la résolution [69/283](#).

3. Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point sur les mesures de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière prises à l'échelle mondiale, conformément aux objectifs de développement durable, en s'appuyant sur des informations fournies par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

## II. Faits nouveaux survenus depuis la publication du premier rapport du Secrétaire général sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

### A. Questions transversales

4. Conformément au paragraphe 4 de la résolution [72/225](#) de l'Assemblée générale, le PNUE a entrepris de mettre en place un réseau interinstitutions associant les entités compétentes du système des Nations Unies, dans la limite de leur mandat et des ressources existantes, en vue de renforcer, à l'échelle du système, la coopération et la coordination dans le cadre de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, et de faire en sorte que les problèmes liés à ces tempêtes soient traités de manière plus cohérente aux niveaux mondial, régional et national, selon qu'il convient. Le

24 septembre 2018, lors de sa réunion au Siège des Nations Unies, à New York, le Groupe de la gestion de l'environnement a approuvé une proposition du PNUE visant à créer la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Quinze entités des Nations Unies ont désigné leurs coordonnateurs auprès de la Coalition et, le 14 février 2019, les coordonnateurs ont tenu leur première réunion par visioconférence. Les représentants de la CESAP, de la CESA, de la FAO, du PNUE, du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, du PNUD, de la Commission économique pour l'Europe, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'OMM et de la Banque mondiale ont participé à la réunion.

5. La Coalition a établi un projet de mandat, dans lequel figurent ses objectifs, sa stratégie et ses domaines de collaboration. Elle a pour but :

a) de promouvoir et de coordonner une action concertée de la part du système des Nations Unies face au problème croissant des tempêtes de sable et de poussière à l'échelle locale, régionale et mondiale, en veillant à ce que des mesures unifiées et cohérentes soient prises ;

b) de faciliter l'échange de connaissances, de données et de meilleures pratiques entre ses membres, afin de promouvoir une action efficace et cohérente contre les tempêtes de sable et de poussière au sein du système des Nations Unies ;

c) d'encourager et de promouvoir la collaboration entre ses membres dans le cadre d'activités et d'initiatives, notamment en matière de sensibilisation et de financement ;

d) de faciliter le dialogue et la collaboration entre les pays touchés et le système des Nations Unies, afin qu'ils luttent ensemble contre les problèmes liés aux tempêtes de sable et de poussière ;

e) de faciliter le renforcement des capacités des États Membres, de les sensibiliser à la question des tempêtes de sable et de poussière, et d'améliorer leurs capacités de préparation et d'intervention dans les régions fortement touchées par de tels phénomènes.

6. La création de cinq groupes de travail est envisagée en vue d'une collaboration, dans le cadre d'une démarche de gestion des risques de catastrophe :

- Adaptation et atténuation ;
- Prévision et alerte rapide ;
- Santé et sécurité ;
- Politiques et gouvernance ;
- Médiation et collaboration régionale.

7. Il est prévu d'organiser une journée consacrée aux tempêtes de sable et de poussière le 6 septembre 2019, dans le cadre de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à New Delhi, en vue de sensibiliser les parties prenantes à la question des tempêtes de sable et de poussière et d'encourager le dialogue et la collaboration. Les activités prévues à cette occasion comprennent une réunion de la Coalition, à laquelle seront invités les pays touchés et d'autres parties prenantes, ainsi que des organismes des Nations Unies. Les documents adoptés à l'issue de cette journée et les discussions de la Coalition contribueront, à terme, aux délibérations de la Conférence des Parties sur les tempêtes de sable et de poussière, ainsi qu'aux activités futures de la Coalition.

8. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a pris note de la création de la Coalition dans sa résolution 4/10 sur l'innovation en matière de biodiversité et de dégradation des terres<sup>1</sup>, dans laquelle elle a en outre prié la Directrice exécutive du

<sup>1</sup> [UNEP/fr/UNEP/EA.4/Res.10](#).

PNUE de s'attaquer au problème des tempêtes de sable et de poussière, qui peuvent constituer un important obstacle au développement durable des régions touchées.

9. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification collabore avec le Réseau de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse en Asie du Nord-Est. Ce Réseau est une plateforme de coopération créée en 2011 pour appuyer l'application de la Convention dans la région, surtout en ce qui concerne l'atténuation des conséquences des tempêtes de sable et de poussière par divers moyens, tels que le renforcement des capacités et la gestion des causes. Parmi les membres actifs du Réseau figurent la Chine, la Mongolie et la République de Corée, qui ont adopté un plan d'action sous-régional. Le secrétariat apporte son concours à la mise en œuvre d'un projet conjoint de gestion des causes des tempêtes de sable et de poussière mené dans la zone frontalière entre la Chine et la Mongolie.

10. En janvier 2019, à Georgetown, le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a organisé, en marge de la dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, un salon mondial de la formation au renforcement des capacités. Le module de formation sur les tempêtes de sable et de poussière a été élaboré et présenté en collaboration avec le PNUE et l'OMM, avec le concours de l'Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes, l'un des centres régionaux du Système d'alerte, d'avis et d'évaluation concernant les tempêtes de sable et de poussière de l'OMM (SDS-WAS).

11. Les 15 et 16 avril 2019, à Genève, le PNUE a organisé, en collaboration avec l'OMM, une réunion technique dont les participants – les principaux partenaires de l'ONU, notamment la CESAP, la FAO, le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et l'OMS, et des experts des tempêtes de sable et de poussière – étaient chargés d'explorer et de définir la voie à suivre pour mettre en œuvre un projet du PNUE dans ce domaine. Cette réunion avait pour objectif l'élaboration d'un cadre logique relatif à la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière mettant en évidence la chaîne des résultats, des produits aux impacts, et les hypothèses et facteurs connexes qui l'influencent. Elle devait également permettre de définir les éventuels thèmes, résultats et produits du projet, ainsi que les rôles respectifs du PNUE et des autres organismes, et de trouver de potentiels donateurs et partenaires.

12. La CESAP a continué de mener son action contre les tempêtes de sable et de poussière sur trois grands fronts. Tout d'abord, elle a défini des seuils paramétriques sur la base d'images-satellite et modélisé les tendances à moyen et à long terme, afin de mettre au point un système d'alerte aux tempêtes de sable et de poussière. Elle a également mis en place un mécanisme sous-régional de coopération en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale, regroupant des entités et des institutions névralgiques de Chine, du Japon, de Mongolie et de République de Corée, en vue de pouvoir échanger des données d'expérience avec les pays d'Asie du Nord et du Sud-Est. Enfin, la CESAP a élaboré un plan d'action pour les catastrophes à évolution lente, notamment les tempêtes de sable et de poussière, avec la participation des pays membres d'Asie du Sud-Ouest et d'Asie centrale et de partenaires essentiels, dont le PNUE, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'OMM, le PNUD et d'autres membres de la Coalition. Ces initiatives ont été examinées les 18 et 19 décembre 2018 par le Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, un institut régional de la CESAP basé à Téhéran, qui a recommandé la création d'un mécanisme sous-régional de coopération en Asie centrale et en Asie du Sud-Ouest. En mai 2019, à sa soixante-quinzième session, la CESAP a fait siennes les décisions du Conseil d'administration.

13. Plusieurs autres réunions internationales ont récemment fait une large place aux tempêtes de sable et de poussière. Lors de la Plateforme africano-arabe sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Tunis du 9 au 13 octobre 2018, la FAO a réuni un groupe de haut niveau composé de représentants des Gouvernements algérien, iraquien et tunisien, de la Ligue des États arabes et de l'OMS, en vue de mieux définir

les liens qui existent entre les tempêtes de sable et de poussière et le secteur agricole, ainsi que de renforcer le dialogue entre les différents pays de la région touchés par ces phénomènes et de promouvoir la mise en commun des connaissances, des données d'expérience et des meilleures pratiques, pour ainsi faciliter la maîtrise et l'atténuation des effets des tempêtes de sable et de poussière.

14. Le Gouvernement turc a organisé le sixième Atelier international sur les tempêtes de sable et de poussière, à Istanbul du 12 au 15 novembre 2018, avec l'appui de l'OMM, du PNUE et du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification.

## B. Surveillance, prévision et alerte rapide

15. Le secrétariat de la Convention élabore actuellement, avec le concours du PNUE et de l'OMM, une carte mondiale qui répertorie les points de départ des tempêtes de sable et de poussière. Cette carte vise à fournir des données de référence sur les zones d'origine de ces tempêtes, en particulier les plus actives. Ces données peuvent servir à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques visant à lutter contre ces phénomènes, notamment en ce qui concerne la gestion des causes, l'évaluation des risques et des effets et les systèmes d'alerte rapide. L'intégralité de la planète sera couverte, grâce à une série de cartes numériques géoréférencées d'une résolution de 1 km, s'appuyant sur des données et des informations publiques en libre accès. La carte mondiale indique l'état de la surface du sol (notamment sa texture, structure, teneur en humidité, température et couverture végétale) et fait ainsi apparaître plus clairement les sources actives et latentes des tempêtes de sable et de poussière, en tenant compte des facteurs saisonniers et des conditions météorologiques extrêmes, comme la sécheresse. Cette carte permettra de mieux comprendre les trajectoires des tempêtes et d'en repérer les points de départ précis.

16. Ces informations sont nécessaires à la planification de mesures de suivi et d'atténuation des causes des tempêtes de sable et de poussière, à l'alerte rapide et à l'évaluation des risques, des effets et des vulnérabilités. Elles peuvent être complétées par des données communiquées par les États Membres dans le cadre du système de suivi du Cadre de Sendai (objectifs a) à d) concernant les dommages et les pertes ventilées par risque). Comme exposé en détail dans l'édition 2019 du rapport intitulé *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*<sup>2</sup>, les risques, loin d'être cloisonnés ou constants, sont systémiques et dynamiques. Il faut donc, en vue de renforcer la résilience, s'attaquer à ces risques de façon ponctuelle mais aussi transversale, en tenant compte de l'interaction entre les différents facteurs de risque de catastrophe, tels que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. La communication d'informations dans le cadre du système de suivi du Cadre de Sendai est déterminante pour parvenir à une meilleure compréhension des risques, à l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans les objectifs de développement durable et au suivi du Cadre de Sendai. La réduction des risques de catastrophe est essentielle à la résolution des problèmes que posent les tempêtes de sable et de poussière. Lorsqu'ils mettent en œuvre le Cadre d'action, les pays concernés par de tels phénomènes doivent en tenir compte pour élaborer des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe [objectif e)] et veiller à ce qu'il soit tenu compte et fait mention de l'alerte rapide en cas de tempête de sable et de poussière dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif g).

17. Au Burkina Faso, un système d'alerte rapide pour les tempêtes de sable et de poussière, conçu et mis en place par l'agence météorologique espagnole et le *Barcelona Supercomputing Center*, en collaboration avec l'Agence nationale de la météorologie du Burkina Faso, est devenu opérationnel en octobre 2018. Ce système d'alerte<sup>3</sup> s'appuie sur les prévisions multi-modèles journalières du centre régional du SDS-WAS de l'OMM pour l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Europe. Le système, qui a fait l'objet d'une

<sup>2</sup> Voir <https://gar.unisdr.org/>.

<sup>3</sup> Voir <https://sds-was.aemet.es/forecast-products/burkina-faso-warning-advisory-system>.

démonstration lors du dix-huitième Congrès météorologique mondial à Genève le 11 juin 2019, définit des niveaux d'alerte pour chacune des 13 régions administratives du Burkina Faso à l'aide de cartes à code de couleur qui indiquent le risque de fortes concentrations de poussière pour les 48 heures à venir. Le centre régional a organisé des activités de formation sur les tempêtes de sable et de poussière, les plus récentes ayant eu lieu à Ahvaz (République islamique d'Iran) en novembre 2018 et à Aveiro (Portugal) en février 2019.

18. Le renforcement des capacités des bureaux météorologiques des pays arabes en matière de tempêtes de sable et de poussière sera assuré par le nouveau Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques, créé par la CESAO en juin 2018. Le Centre organisera des ateliers de formation consacrés à l'élaboration de systèmes d'alerte rapide et réalisera des études sur les incidences socioéconomiques des tempêtes de sable et de poussière dans les pays arabes. La troisième réunion du Forum régional des États arabes sur l'évolution probable du climat, qui s'est tenue en novembre 2018 au siège de l'autorité météorologique égyptienne, au Caire, a été consacrée à l'alerte rapide en cas de phénomène météorologique extrême tel que tempête de sable et de poussière. Des parties prenantes des secteurs de l'environnement, de l'agriculture et des ressources en eau ont réfléchi à la manière dont les prévisions saisonnières pouvaient être utilisées pour renforcer la résilience de ces secteurs et pour concevoir des plans d'évaluation des risques sur la base des services et produits du Forum régional des États arabes sur l'évolution probable du climat.

19. La CESAP a élaboré son prochain Atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique, axé sur la question des tempêtes de sable et de poussière. Cet Atlas contient des informations géospatiales transfrontalières sur les risques que présentent les tempêtes de sable et de poussière, ainsi que sur l'exposition et la vulnérabilité des populations, de l'économie et des infrastructures critiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. On y trouve également des outils d'analyse permettant de définir les zones transfrontières exposées au risque de tempête de sable et de poussière en Asie centrale, en Asie du Sud-Ouest et en Asie du Nord et de l'Est. Ces outils permettent de mettre en évidence les zones à risques, comme le bassin du Sistan, qui couvre le sud-est de la République islamique d'Iran, le sud-ouest de l'Afghanistan et le nord-ouest du Baloutchistan au Pakistan. L'ensemble de ces données est rassemblé sur une plateforme d'information en nuage qui facilite le suivi et la prévision des tempêtes de sable et de poussière dans la région Asie-Pacifique, ainsi que l'alerte rapide. Un prototype de plateforme a été présenté lors de la réunion de consultation sur la coopération régionale aux fins du renforcement de la résilience face aux catastrophes à évolution lente, notamment les tempêtes de sable et de poussière, et de l'amélioration de la gestion de l'information en cas de catastrophes transfrontières en Asie et dans le Pacifique, organisée les 5 et 6 novembre 2018 à Téhéran. Les résultats de l'analyse, les principales conclusions et les politiques recommandées à l'issue de cette réunion seront présentés dans le rapport de la CESAP sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, à paraître en 2019.

### C. Atténuation des effets, vulnérabilité et résilience

20. Les tempêtes de sable et de poussière ont des répercussions à la fois directes et indirectes dans de nombreux secteurs. En conséquence, l'évaluation des divers effets de ces phénomènes présente des difficultés d'ordre méthodologique. La CESAP a élaboré un cadre méthodologique pour les études d'impact transfrontières des tempêtes de sable et de poussière, qui s'appuie sur des données géospatiales et des outils d'analyse. Cette méthode a permis, par exemple, de se rendre compte qu'en Afghanistan, en Iran (République islamique d'), au Pakistan et au Turkménistan plus de 65 % de la population et plus de 2,5 milliards de dollars d'actifs étaient menacés par les tempêtes de sable et de poussière<sup>4</sup>. Dans ces pays, les infrastructures critiques de secteurs comme

<sup>4</sup> CESAP, d'après les données du spectromètre imageur à moyenne résolution (MODIS) de la NASA (*National Aeronautics and Space Administration*), 28 mai 2018. Pour une analyse complète, voir le

les transports et l'énergie sont, elles aussi, très exposées. S'agissant des transports, 60 % des 124 aéroports, 20 % des 16 ports maritimes et 55 % des axes routiers sont exposés aux tempêtes de sable et de poussière. Dans le secteur de l'énergie, celles-ci risquent de réduire l'efficacité des éoliennes et des panneaux solaires et ainsi de freiner la production d'énergie. Environ 75 % des 134 centrales solaires et éoliennes de ces quatre pays sont exposées aux tempêtes de sable et de poussière. En d'autres termes, plus de 85 % de la production d'électricité renouvelable est menacée. Le cadre méthodologique a été mis en œuvre en phase pilote lorsque l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d'), le Pakistan et le Turkménistan ont été frappés par des tempêtes transfrontières de sable et de poussière en mai 2018. On estime qu'environ 12 % de la production économique et 22 % de la population ont été touchés. En outre, environ 35 % des centrales électriques, soit 60 % de la capacité totale, ont été touchées par les tempêtes, tandis que dans le secteur des transports, 22 % des aéroports et 35 % des ports maritimes en auraient subi les effets. Les répercussions de ces phénomènes sur les secteurs de l'énergie, des transports et des technologies de l'information et des communications ont fourni des arguments économiques factuels en faveur d'investissements dans l'atténuation des effets, la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience face aux tempêtes de sable et de poussière.

21. Les effets des tempêtes de sable et de poussière sur la santé des populations sont complexes et dramatiques. L'OMS, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies, a organisé la première Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018 à Genève. Cette manifestation a réuni environ 800 participants, parmi lesquels des représentants de ministères de la santé, de l'environnement et de l'énergie, de villes et de la société civile, des chercheurs et des philanthropes. Une séance extraordinaire sur les effets des tempêtes de sable et de poussière sur la santé s'est tenue le premier jour. Avant la Conférence, un atelier avait été organisé pour évaluer les effets à court terme des poussières désertiques sur la santé. Les grandes lignes et les conclusions provisoires d'une étude systématique commandée expressément par l'OMS sur les effets des tempêtes de sable et de poussière sur la santé ont été présentées lors de cet atelier.

22. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a élaboré un recueil d'informations et de recommandations concernant l'évaluation et la gestion des risques relatifs aux tempêtes de sable et de poussière et la planification de mesures de lutte contre leurs effets (ICCD/COP(14)/17, annexe). Ce recueil a été conçu en collaboration avec l'Interface science-politique de la Convention et les entités des Nations Unies concernées, notamment le PNUE, l'OMM, l'OMS, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Bureau des affaires spatiales, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, le PNUD, la FAO et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

23. Ce recueil rassemble des informations et des recommandations émanant de sources très diverses. Il comprend des approches et des cadres méthodologiques concernant la collecte de données, l'évaluation, la surveillance, la prévision, l'alerte rapide, l'atténuation des effets et la préparation, la cartographie des sources et l'atténuation des causes anthropiques. Ces informations sont nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes aux niveaux sous-régional, national, régional et mondial, compte tenu des principes énoncés dans le Cadre directif pour les activités de plaidoyer du Secrétariat (voir ICCD/COP(13)/19 et ICCD/COP(13)/19/Corr.1) et de la nature intersectorielle et multidisciplinaire des effets que les tempêtes de sable et de poussière risquent d'avoir sur la situation socioéconomique et environnementale. Le secrétariat de la Convention, avec le concours du PNUE et l'OMM, a également mis au point des programmes de formation

---

rapport 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Disaster Report*) (à paraître).

et du matériel pédagogique en ligne sur la gestion des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière, en s'appuyant sur le Recueil.

24. L'amélioration de la résilience des moyens de subsistance agricoles est au cœur de l'assistance que la FAO apporte aux pays. La prise en compte des questions relatives à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et pratiques agricoles, ainsi que la gestion dynamique et la prévention de la sécheresse et de ses effets, contribuent à atténuer les incidences négatives des tempêtes de sable et de poussière sur le secteur agricole. La FAO œuvre à l'élaboration d'un projet interrégional visant à améliorer la base de connaissances nécessaire au renforcement de la résilience du secteur agricole face aux tempêtes de sable et de poussière. Ce projet concerne tout particulièrement les pays dans lesquels l'agriculture est à l'origine de tempêtes de sable et de poussière ou est fortement touchée par de tels phénomènes. En collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes et le Panorama mondial des approches et technologies de conservation, la FAO fait par ailleurs le point sur la dégradation des terres (y compris les tempêtes de sable et de poussière) au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

#### **D. Atténuation des causes**

25. Une grande partie de l'action menée pour atténuer à la source les problèmes liés aux tempêtes de sable et de poussière s'inscrit dans le cadre du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, lequel est conforme à la cible 15.3 des objectifs de développement durable, à savoir parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres d'ici à 2030. Le Programme est dirigé par le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, en collaboration avec de multiples partenaires internationaux, dont la FAO, le PNUD et le PNUE. Les interventions de gestion durable et de restauration des terres peuvent permettre de réduire les effets négatifs des tempêtes de sable et de poussière et de s'y adapter, mais on ne sait pas toujours très bien dans quelle mesure l'atténuation des causes a été explicitement prise en considération par les pays lors de la définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Quoi qu'il en soit, de telles interventions contribuent à maîtriser les facteurs anthropiques à l'origine des tempêtes de sable et de poussière tels que l'exploitation non durable des terres agricoles, la déforestation, le surpâturage, l'épuisement des ressources en eau et les activités industrielles. À la fin mai 2019, 122 pays s'étaient engagés à établir des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et 84 d'entre eux avaient atteint leurs objectifs<sup>5</sup>.

26. Le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, avec le concours du secrétariat, a aidé l'Iraq, la Mongolie et le Pakistan à définir volontairement des objectifs visant à éliminer le phénomène de la dégradation des terres et à cartographier des projets transformateurs relatifs aux terres dégradées, en tenant compte de l'atténuation des causes des tempêtes de sable et de poussière. Le secrétariat de la Convention a également aidé cinq pays (Kazakhstan, Mongolie, Nigéria, Ouzbékistan et Turkménistan) à élaborer et à mettre à l'essai des politiques, ainsi qu'à mettre en œuvre des cadres d'action relatifs aux tempêtes de sable et de poussière. L'accent a été mis sur la gestion des causes anthropiques et sur l'atténuation des effets.

27. L'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, à laquelle participent 11 pays sahélo-sahariens<sup>6</sup> sous la direction de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte et de l'Union africaine, contribue à atténuer les causes des tempêtes de sable et de poussière dans la région. Son action a été renforcée en mai 2019 lorsque le Gouvernement chinois a approuvé, au titre de son programme de coopération avec le PNUE, un projet de recherche conjointe sur les technologies applicables à la lutte contre la désertification dans les pays africains prioritaires de la Grande Muraille verte, doté d'un budget total d'environ 1,3 million de dollars pour la période 2019-2021. Les

<sup>5</sup> Ces chiffres figureront dans le document ICCD/CRIC(18)/7.

<sup>6</sup> Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad.

objectifs du projet sont les suivants : prendre la mesure du phénomène de désertification, mettre au point des technologies pratiques pour la fixation des dunes de sable, la gestion des forêts brise-vent, la restauration des prairies et les moyens de subsistance durables, et proposer un programme technique de lutte contre la désertification dans le cadre de l'initiative Grande Muraille verte.

28. Parmi les réunions relatives à l'atténuation des causes des tempêtes de sable et de poussière organisées par la FAO, en collaboration avec plusieurs partenaires, on retiendra l'atelier technique de Rome (février 2019) et une table ronde organisée au Caire lors des Journées Terre et Eau pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (avril 2019), qui ont permis d'examiner la question des tempêtes de sable et de poussière dans le cadre d'une initiative de lutte contre la dégradation des sols dans le bassin méditerranéen. Lors du Colloque international sur l'érosion des sols organisé au siège de la FAO à Rome du 15 au 17 mai 2019, un débat a porté sur l'évaluation et l'effet de l'érosion des sols par le vent et l'eau. Sur le terrain, la FAO continue d'aider les pays touchés par les tempêtes de sable et de poussière en encourageant la gestion durable des terres, l'agroforesterie, les ceintures de protection, les programmes de boisement/reboisement et de restauration des terres, qui contribuent tous à l'atténuation des causes de ces tempêtes.

### III. Conclusions

29. La question des tempêtes de sable et de poussière fait l'objet d'une prise de conscience croissante, en raison des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui y sont associés. Par ailleurs, de nombreuses incertitudes demeurent quant au cycle mondial de la poussière et à ses interactions avec la société humaine. Les données d'observation à disposition restent très limitées, tant géographiquement que temporellement. En effet, les observations de poussières désertiques sont rarement satisfaisantes et l'extraction de signaux de poussières précis à partir des images fournies par la télédétection<sup>7</sup> est une opération complexe. Les évaluations des risques et des vulnérabilités et les études d'impact économique relatives aux tempêtes de sable et de poussière n'en sont qu'à leurs balbutiements.<sup>8</sup> De même, on ne sait pas encore très bien comment ces risques se manifestent dans des domaines essentiels, tels que la santé. Les recherches sur la meilleure façon de transformer les prévisions de tempêtes de sable et de poussière en avertissements utiles pour la population et pour d'autres utilisateurs finaux, comme le secteur aérien, les responsables de centrales solaires et les professionnels de la santé, n'en sont, elles aussi, qu'à leurs débuts. Les répercussions socioéconomiques et environnementales des tempêtes de sable et de poussière ont fait l'objet d'une attention particulière, et ce à juste titre. Cependant, certains des effets de ces phénomènes météorologiques ont une incidence positive sur la société ou la planète, comme les dépôts de poussière, qui fertilisent les sols et les océans. Il est important d'en tenir compte dans le cadre des activités de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

30. Ces tempêtes représentent un risque transfrontière majeur dans de nombreuses régions du monde. Il importe donc d'établir des partenariats solides et de renforcer la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale. Il est possible de s'appuyer sur des partenariats et des mécanismes de coopération préexistants pour en tirer des connaissances et des données et échanger des meilleures pratiques. L'action coordonnée du système des Nations Unies permettra aux gouvernements concernés et aux autres parties prenantes de faciliter le dialogue et la collaboration, en vue de lutter collectivement contre les tempêtes de sable et de poussière et de renforcer les capacités, les connaissances et l'état de préparation des pays dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

<sup>7</sup> WMO Airborne Dust Bulletin, No. 3, May 2019.

<sup>8</sup> Voir <https://www.cost.eu/actions/CA16202/#tabs|Name:overview>.

31. Comme souligné dans le présent rapport, un large groupe d'organes, d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies et d'autres organisations apparentées s'emploient à lutter contre les tempêtes de sable et de poussière, conformément à leurs mandats et responsabilités respectifs. Toutefois, la complémentarité et la coordination des différentes initiatives individuelles peuvent être encore améliorées, afin de maximiser l'efficacité de l'action du système des Nations Unies face à ce problème grandissant. La création de la Coalition pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, composée de 15 entités des Nations Unies luttant de concert contre ces phénomènes, renforcera les moyens d'action des Nations Unies face à cette question qui constitue un obstacle considérable à la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles y afférentes. Dans le cadre de l'action menée en faveur de l'adoption d'une démarche de gestion des risques de catastrophe, la Coalition aura pour mission principale de promouvoir et de coordonner une action unifiée et cohérente aux niveaux local, régional et mondial.

---